

COMMUNE DE PLOEUC SUR LIE

Conseil Municipal

Mardi 16 Septembre 2008 - 20 h 00

L'an deux mil huit, seize septembre à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Daniel DENIS, Maire.

Présents : DENIS Daniel, BREHAULT Franck, BLANCHET Madeleine, , ANGEE Jean, ALLO Louis, FAUCILLON Emmanuel, GOUBIN Francis, TERTRE Fernand, LE BORGNE Daniel, GUYONY Nathalie, HIREL Henri, LAUBE Lionel, LE NOUVEL Jérôme, LUCIA Claudine, PASCO Annie, PULUHEN Jacques, LEMARCHAND Marie-Thérèse, RABET Laurent, TURBAN Véronique, EDY Yvon.

Absents excusés : ECOBICHON Isabelle (procuration à PASCO Annie), MAITRALLAIN Patrick, DENEUX Jean

Le Conseil Municipal a désigné, Franck BREHAULT, secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 21

Compte Rendu

Finances et Gestion du Personnel

✓ Tarifs Municipaux

Proposition de la commission des finances concernant les tarifs du Restaurant Scolaire

| FORFAIT | | Prix 2007/2008 | Proposition 2008/2009 |
|--------------------|--------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| FORFAIT 4 JOURS | Tarif repas Forfait Mensuel | Base 155 Jours 2 € 35 37 € 60 | Base 140 Jours 2 € 57 40 € 00 |
| FORFAIT 3 JOURS | Tarif repas Forfait Mensuel | Base 115 Jours 2 € 46 28 € 84 | Base 105 Jours 2 € 69 31 € 38 |
| FORFAIT 2 JOURS | Tarif repas Forfait Mensuel | Base 78 Jours 2 € 56 20 € 09 | Base 70 Jours 2 € 80 21 € 78 |
| FORFAIT 1 JOUR | Tarif repas Forfait Mensuel | Base 38 Jours 2 € 67 10 € 04 | Base 35 Jours 2 € 92 11 € 36 |
| REPAS EXCEPTIONNEL | Tarif Repas | 2 € 67 | 2 € 95 |

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les tarifs proposés par la commission des finances**

✓ **Indemnité Supplémentaire Trésorier Ploelec**

Monsieur TUSSEAU, trésorier de Ploelec sur Lié, sollicite une indemnité supplémentaire pour l'élaboration des budgets. Cette indemnité s'élève à 43 € 80.

La commission des finances a donné un avis favorable à cette sollicitation

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve le versement d'une indemnité supplémentaire**

✓ **Remplacement d'un congé maladie**

M. Daniel DENIS, Maire, informe le conseil municipal d'un arrêt maladie au sein des services administratifs. Il propose l'emploi d'un mi temps afin de pallier le surcroît de travail des services

✓ **Commission de suivi des salles**

Afin d'améliorer le service de location des salles, proposition de créer une commission afin d'établir un état des lieux et proposer des améliorations de gestion.

Sont désignés membres de la commission :

- Jacques Puluhen
- Yvon Edy
- Laurent Rabet
- Véronique Turban

A l'unanimité, moins une abstention, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve la création d'une commission de suivi des salles**
- **Approuve la composition de cette nouvelle commission**

✓ **Membre supplémentaire au sein de la commission du personnel**

Proposition d'intégrer M. Henri Hirel, adjoint aux affaires scolaires, dans la commission du personnel.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve l'intégration de M. Henri Hirel au sein de la commission du personnel**

Environnement, Urbanisme, Patrimoine, et Parc Matériel Services

✓ **Entretien du Patrimoine Local – Lavoirs**

Monsieur Daniel Denis, Maire, expose au conseil municipal la vétusté des lavoirs présents sur le territoire communal. La plupart sont dans un mauvais état.

Afin de préserver ces éléments du patrimoine local, proposition de créer un programme lavoirs comme il existe un programme voirie. Réfection d'un lavoir par an à partir de 2009.

Demande de certains conseillers municipaux d'y impliquer des enfants

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve cette proposition de programme « Lavoirs »**
- **Demande d'entamer une réflexion sur l'implication d'enfants dans cette démarche**

Travaux, Equipements, Eau et Assainissement

✓ **Lotissement de Hervalin et de la Porte Hugues**

La réception des travaux du lotissement de Hervalin a été effectuée le 9 septembre. De nouveaux compromis ont été signés.

- Lot n° 3 – 709 m² : M. et Mme HESRY Loïc
- Lot n° 7 – 585 m² : M. et Mme MOREL Louis

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise le maire à signer tout acte relatif à cette vente**
- **En cas d'empêchement du maire, pouvoir est donné à M. Patrick Maitrallain, adjoint aux affaires foncières**

✓ **Travaux Gendarmerie**

La réfection de 2 pièces + 1 couloir dans le logement du chef de la communauté de Brigades, est finie. Les travaux ont été réalisés en régie.

✓ **Forage de Caribet**

La méthode de forage a été modifiée, l'autre n'étant pas satisfaisante et faisant apparaître des fuites. La nouvelle méthode est plus onéreuse mais le forage n'atteignant que 130 mètres au lieu des 180 mètres, l'enveloppe budgétaire initiale reste identique.

De plus, le forage nécessite la création d'un chemin afin que la foreuse puisse y accéder.

- Matériaux : 1973 € 40
- Pelle : 1192 € 00

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Prend acte de cette modification**
- **Autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la création du chemin d'accès**

✓ **Lagune de Caribet**

M. Daniel Denis, maire, informe le conseil municipal de la procédure en cours suite aux rejets non satisfaisant de la lagune de Caribet. Il décrit les différentes étapes de la procédure.

- ✚ **2004** : Mise en service de la station
- ✚ **Mai 2007** : Visite de la Satese qui effectue des études physico écologiques. Le bilan de ses études laisse apparaître des problèmes au niveau des effluents qui sont non conformes
- ✚ **Septembre 2007** : rencontre avec la Safege, bureau d'étude en charge de la conception de la station. Une expertise a lieu. La Safege préconise certaines modifications.
- ✚ **Janvier 2008** : L'entreprise HCE effectue les modifications préconisées par la Safege. Les effluents restent non conformes
- ✚ **Février 2008** : des sondages sont effectués sur les filtres. Les matériaux utilisés sont conformes au cahier des charges
- ✚ **Juin 2008** : Nouveau contrôle de la Satese après une période d'observation. Certains facteurs ne sont toujours pas satisfaisants.
- ✚ **15 Septembre 2008** : réunion avec la Safege. Pour mettre la station en conformité, le cout des travaux est estimé à 20 000 € 00 HT, + 3000 € 00 d'honoraires. Proposition de la Safege de partager ce cout en trois : 1/3 Safege, 1/3 Commune, 1/3 entreprise HCE. Proposition qui n'est pas satisfaisante. Des négociations à l'amiable sont en cours. Si elles n'aboutissent pas, une procédure judiciaire pourrait être envisagée.

✓ **Etude de Zonage Assainissement**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application de la loi sur l'Eau, les communes ont l'obligation de délimiter sur leur territoire les zones relevant de l'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement non collectif. L'étude initiale de zonage a été réalisée en 1998 par le cabinet SAUNIER-TECHNA.

A l'occasion de la révision du Plan Local d'Urbanisme, il était impératif de réaliser une actualisation du zonage afin d'adapter les orientations d'assainissement au nouveau P.L.U. (annexes sanitaires) et de répondre aux exigences de la loi.

Le cabinet SAFEGE a été chargé de l'élaboration de cette étude d'actualisation.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **d'approuver l'actualisation de l'étude de zonage d'assainissement telle que présentée en annexe,**
- **de soumettre celle-ci à enquête publique,**
- **de déléguer M. le Maire pour effectuer toute démarche y afférent.**

Vie Scolaire et Périscolaire, et Restauration

✓ Point sur la rentrée scolaire

Les effectifs :

- Ecole Maternelle Publique : 5 Classes – 123 élèves
- Ecole Elémentaire Publique : 7 Classes – 177 élèves
- Ecole Sainte Anne : 65 élèves

M. Henri Hirel, adjoint aux affaires scolaires et M. Daniel Denis, Maire, exposent au conseil municipal les différentes actions engagées pour le maintien de la cinquième classe de maternelle, dans un premier temps supprimée, puis finalement conservée.

Le 11 septembre, la commission de sécurité s'est rendue à l'école maternelle. L'ensemble des prescriptions ayant été réalisées, la commission a rendu un avis favorable.

✓ Résultat Appel d'Offres EPMS Foyer de Vie du Coadou

Au mois de Mai dernier, l'EPMS Foyer de Vie du Coadou avait lancé un appel d'offres concernant sa prestation restauration. La cuisine centrale a de nouveau été désignée à partir du 1^{er} Aout 2008, pour une durée d'un an renouvelable une fois par reconduction expresse.

| Prestation Résidants | Prix Unitaire TTC | Prestation Personnels | Prix Unitaire TTC |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| <i>Coûts alimentaires déjeuner et dîner (par jour midi et soir)</i> | 3,47 | <i>Coûts alimentaires Par repas</i> | 1,75 |
| <i>Coûts fixes (par jour)</i> | 4,95 | <i>Coûts fixes par repas</i> | 1,81 |
| Total par jour et par résidant | 8,42 € | Total par jour du personnel | 3,56 € |
| <i>Coûts alimentaires par repas</i> | 2,70 | | |
| <i>Coûts fixes par repas</i> | 1,92 | | |
| Total pour un repas résidant | 4,62 € | | |

✓ Sécurité aux Abords des écoles

Il a été suggéré des modifications de circulation et de stationnement sur la rue du 19 Mars, à proximité de la sortie des écoles maternelle et élémentaire, et de l'accès au parking. Ces travaux de traçage ont été réalisés avant la rentrée scolaire.

✓ **Réorganisation du temps de travail des agents suite à la réforme scolaire**

La suppression de jours de classe suite à la réforme Darcos a des conséquences sur l'emploi du temps des ATSEM et des auxiliaires. Afin que les agents puissent faire les 1547 heures annuelles obligatoires au titre de l'année 2008, les heures manquantes seront comblées par le restaurant scolaire, la cuisine centrale et le CLSH pour les titulaires du BAFA.

Animation, Communication, Jeunesse et Vie Associative

✓ **Bilan des Animations Estivales**

Bilan du Trophée de France des Jeunes Vététistes qui a eu lieu début Juin ainsi que de la « Pomme de terre en Fête » qui a eu lieu le weekend du 13 Juillet. Evocation également de la fête du 14 Juillet, ainsi que de la « foire des Retrouvailles »

Bilan aussi du forum des associations ayant eu lieu début septembre, marqué par l'utilisation pour la première fois des chèques Ti'Pass. Par la même occasion, un recensement des associations a été réalisé.

✓ **Convention Ti'Pass**

Afin d'adhérer au projet Ti'Pass, le conseil municipal doit autoriser le maire à signer la convention avec d'une part le conseil général, gestionnaire, et d'autre part les associations acceptant le paiement des cotisations par les chèques Ti'Pass.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Autorise le maire à signer la convention avec le conseil général**
- **Autorise le maire à signer les conventions avec les associations**

✓ **Bibliothèque**

Une réflexion est menée, en partenariat avec la bibliothèque départementale des Côtes D'Armor, afin de transférer la bibliothèque municipale vers un espace plus grand, la Salle Louis Guilloux. Ce transfert ne pourra sans doute pas être effectif avant 2009, ce transfert n'étant pas prévu au budget 2008.

✓ **Inauguration salle George Boulaire**

Le samedi 4 octobre 2008 aura lieu l'inauguration de la salle George Boulaire, local du stade de football

✓ **Site Internet**

Le site est en cours de construction.

Affaires Diverses

✓ Création Poste Cuisinier Gestionnaire – Cuisine Centrale

Le cuisinier gestionnaire de la cuisine centrale était, jusqu'au 31 Aout 2008, salarié de la société à laquelle la mairie avait délégué la compétence de gestion de ce service. La gestion de la cuisine centrale étant revenue communale, il faut procéder au recrutement d'un cuisinier gestionnaire. Il est nécessaire de modifier le tableau du personnel.

La proposition est de créer un poste d'adjoint technique

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la création d'un poste d'adjoint technique à la cuisine centrale
- Autorise le maire à entamer toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un cuisinier gestionnaire
- Autorise l'emploi d'un agent par « contrat à besoin occasionnel » afin d'assurer l'intérim jusqu'au recrutement définitif.

✓ Modification du règlement du restaurant scolaire

M. Henri HIREL, adjoint aux affaires scolaires, indique les modifications qui ont été effectuées sur le règlement du restaurant scolaire. (Voir en Annexe)

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les modifications effectuées sur le règlement du restaurant scolaire

Annexe : Règlement du Restaurant Scolaire

L'accès au restaurant scolaire est ouvert à tous les enfants des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

L'inscription est obligatoire avant la rentrée scolaire et implique l'acceptation du règlement intérieur et de la charte de vie collective. Elle peut se faire à temps complet, à temps partiel, voire à titre occasionnel pour une durée ponctuelle.

Le contrôle de présence est quotidien et la facturation est mensuelle après titre de règlement établi par la trésorerie.

Les tarifs sont établis par le Conseil Municipal en début d'année scolaire.

Le tarif du repas occasionnel ou à temps partiel est plus élevé, le coût des frais fixes étant identique. (à titre d'information, la somme demandée aux familles est inférieure au coût réel du repas la différence étant prise en charge par la collectivité).

Les absences

Elles ne sont prises en compte qu'en cas de maladie à partir de **2 jours d'absence** consécutifs et sur justification médicale. Les autres absences pour raisons personnelles ne seront prises en compte que si un préavis de 4 semaines avant l'absence est respecté.

LE FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

Le règlement et la charte de vie collective fixent les règles nécessaires à toute vie en collectivité (charte signée en début d'année). De plus :

- Les enfants ne peuvent apporter ni aliment ni boisson au restaurant, les jouets divers y sont interdits.
- **Les contrindications médicales alimentaires doivent être signalées auprès de la Mairie par courrier accompagné de l'attestation médicale.**
- **Les enfants ne sont pas autorisés à prendre des médicaments au cours du repas (sauf prescription particulière écrite des parents).**
- La surveillance des repas et des cours est assurée par le personnel communal placé sous l'autorité du Maire.
- L'enfant peut avoir un litige personnel, dans ce cas les enfants sont invités à prendre contact avec le responsable pour mieux comprendre la situation.
- Les élèves ne doivent pas quitter le restaurant scolaire sans être accompagnés d'un adulte.

Les repas sont équilibrés et de qualité. **Les enfants doivent goûter à tout**, nous ne pouvons laisser un enfant partir sans avoir rien mangé.

Le repas

Le repas est le temps méridien de 12h00 à 13h20. Ce sont des moments éducatifs placés sous la responsabilité du personnel communal sur délégation du Maire. L'agressivité ou l'insolence ne peuvent y être tolérées. Le respect du matériel, le respect des autres, des adultes font partie de la formation citoyenne condition de la vie en collectivité. Toute difficulté devra être signalée au responsable de la restauration ou de la cour.

En cas de non respect du règlement, les sanctions adaptées à la gravité des comportements observés seront appliquées par les agents responsables :

- L'enfant peut être mis à l'écart en cas d'agitation. Les maîtres et maîtresses seront informés du comportement.
- Les convocations des parents pourront être effectuées en présence des agents d'animation et d'un élu.
- Une décision d'exclusion après convocation des parents peut être retenue en cas de difficultés répétées.

Le présent règlement s'applique à partir du jour de la rentrée et l'inscription implique son acceptation.